

MARSEILLE, LE 15/10/2024

Reconnaissance TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE Palmarès 2024-2027

9 territoires s'engagent pour la nature en région

Le palmarès de la reconnaissance **Territoires engagés pour la nature** [TEN] a été dévoilé ce 14 octobre 2024 à l'occasion de la journée régionale SudBiodiv.

9 collectivités sont récompensées cette année : **7 nouveaux lauréats et 2 renouvellements de reconnaissance**. Aujourd'hui, au total, ce sont **62 collectivités** qui sont reconnues **Territoires engagés pour la nature** en région.

Le dispositif

Le dispositif **Territoires engagés pour la nature** a pour objectif **d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité**. Ce dispositif est décliné en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2019.

Partout en France, à l'échelle locale, élus, agents techniques, associations et citoyens peuvent faire la différence quand il s'agit de préserver la biodiversité pour améliorer le cadre de vie : **prise en compte de la nature dans les politiques d'urbanisme et les projets d'aménagement et de rénovation, gestion des espaces verts, végétalisation des espaces urbains, préservation des espaces naturels et agricoles...**

Palmarès Reconnaissance TEN 2024-2027

Nouveaux lauréats

Alpes-Maritimes : Mouans-Sartoux,
Communauté d'agglomération
du Pays de Grasse

Bouches-du-Rhône : Saint-Étienne du Grès

Var : Cotignac, Le Beausset

Vaucluse : Saumane-de-Vaucluse, Villars

Renouvellement de la reconnaissance

Bouches-du-Rhône : Bouc Bel Air, Venelles

Reconnaissance TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE 2025-2028

Les nouvelles candidatures sont ouvertes !

Cette opération pilotée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'Office français de la biodiversité [OFB], la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL], la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF] et la Région Sud, est animée par l'Agence régionale de la biodiversité et l'environnement [ARBE].

À destination des communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles, elle vise à valoriser les actions qui permettent aux collectivités de s'engager dans une démarche de progrès et ainsi agir en faveur de la biodiversité.

Pour candidater, les collectivités définissent un programme d'actions en faveur de la biodiversité pour 3 ans : gérer écologiquement les espaces verts, végétaliser les rues, lutter contre la pollution lumineuse, associer les citoyens dans la protection de la nature, concevoir des bâtiments et des aménagements qui prennent en compte la nature, etc.

Leur dossier est analysé par un jury régional composé de la Région Sud, la DREAL, la DRAAF, l'OFB, l'ARBE ainsi que des partenaires techniques régionaux*.

Pourquoi s'engager ? La collectivité qui s'engage peut être accompagnée par l'ARBE et par l'ensemble des partenaires du dispositif pour le montage de projets, intégrer un club afin de bénéficier de ressources, d'outils mutualisés et de partages d'expériences, développer de nouvelles compétences en matière de biodiversité, et bénéficier de prérequis facilitant certains financements publics.

* Dispositif porté par un comité technique régional :

- Région Sud
- Direction inter-régionale de l'Office français pour la biodiversité [OFB]
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF]
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Conseil Départemental de Vaucluse
- Comité Régional du Tourisme
- Les 8 parcs naturels régionaux [Alpilles, Baronnies Provençales, Camargue, Luberon, Mont Ventoux, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon]
- Les 4 parcs nationaux [Calanques, Écrins, Mercantour, Port Cros]
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement [CEREMA]
- L'Union Régionale des Centres Permanent d'Éducation à l'Environnement
- Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement [ARBE]

Reconnaissance TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE 2025-2028

Les candidatures sont ouvertes !

Comment candidater à la reconnaissance 2025-2028 ?

Qui peut participer ?

› toutes les communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles

Comment participer ?

› Rendez-vous sur le site de l'ARBE pour consulter les modalités : [rubrique financer et s'engager / labels et chartes / Territoires engagés pour la nature](#)

› **Étape 1** : préinscription jusqu'au 15 novembre 2024

› **Étape 2** : dépôt du dossier jusqu'au 31 janvier 2025

CONTACT PRESSE

ARBE

ALEXANDRA ACCA – A.ACCA@ARBE-REGIONSUD.ORG – 07 63 77 48 70

AUDREY GLORIAN – A.GLORIAN@ARBE-REGIONSUD.ORG – 06 03 10 67 13

ACCES PRESSE

SYLVIE TARQUINI – STARQUINI@ACCESPRESSE.FR – 06 24 28 57 47

ANNE KRAMEL – AKRAMEL@ACCESPRESSE.FR – 06 25 45 01 00

Palmarès Reconnaissance TEN 2024-2027 Alpes-Maritimes

Mouans-Sartoux ›

Commune de 10 531 habitants, Mouans-Sartoux a bâti depuis de nombreuses années son projet de territoire sur la souveraineté alimentaire et la préservation des terres agricoles. D'une superficie de 1 352 ha, plus de 50 % de son territoire est urbanisé. Les menaces sur la biodiversité sont principalement liées à la pression foncière liée à l'habitat et au mode de gestion des propriétés privées issues du développement pavillonnaire. Les pressions sur la ressource en eau sont également une des menaces pour la biodiversité du territoire tout comme la pollution lumineuse. À la suite de l'élaboration de son Atlas de la Biodiversité Communale [ABC] sur la période 2019-2022 et au précédent inventaire (2011 et 2014), la commune a pu poser un diagnostic des enjeux du territoire en termes de préservation de la biodiversité et identifier le rôle important que peut jouer sur ce territoire la nature en ville et le maintien des continuités écologiques qu'elles soient liées à la trame verte et bleue ou la trame noire.

La commune souhaite formaliser une démarche stratégique pour répondre à ces enjeux. Dans le cadre de cette première candidature, elle propose 4 actions :

- Continuité des corridors écologiques
- Végétalisation et désimperméabilisation
- Lutte contre la pollution lumineuse
- Construction d'une souveraineté alimentaire respectueuse de la biodiversité

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ›

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse [CAPG] regroupe 23 communes, des Préalpes à la Côte-d'Azur. Cette situation géographique lui confère une biodiversité exceptionnelle avec plusieurs espèces végétales et animales endémiques ou à très fort enjeu avec présence d'une diversité d'habitats naturels remarquable. Un peu plus de 10 % de son territoire est artificialisé, principalement au sud, avec une attractivité touristique et une pression foncière importante.

Elle a déjà enclenché sur le territoire de nombreuses actions réalisées en particulier sur l'éducation environnement et sur la planification au travers du SCOT qui montrent une certaine maturité dans l'appropriation du sujet biodiversité.

Dans le cadre de cette première candidature, elle souhaite formaliser une démarche stratégique pour répondre aux enjeux du territoire avec 5 actions :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie biodiversité de la CAPG
- Restructuration d'un parking public en jardin de pluie
- Définition d'un parcours pédagogique Biodiversité à destination des scolaires
- Création d'une Agence du Foncier Agricole dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse
- Actions pour la transition agroécologique, le développement des écosystèmes locaux et de la biodiversité dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial [PAT] du Pays de Grasse.

Palmarès Reconnaissance TEN 2024-2027 Bouches-du-Rhône

Bouc Bel Air ›

La commune de Bouc Bel Air est une commune située entre Marseille et Aix-en-Provence. Près de 35 % de son territoire est urbanisé. La forêt représente 40 % de son territoire et les espaces agricoles 24 %. Depuis la révision de son PLU en 2016, la commune décline son ambition de "Ville Nature", et notamment la préservation de la biodiversité, à toutes les échelles en lien avec les enjeux mis en évidence grâce à la base communale de biodiversité réalisée en 2015.

Dans le cadre de ce renouvellement de TEN, la commune propose d'agir sur plusieurs axes : la connaissance, la mobilisation des acteurs et l'éducation à l'environnement.

Pour cela elle décline 4 fiches actions :

- Charte de l'arbre
- Atlas de la biodiversité communale
- Gouvernance et la communication
- Aire terrestre éducative

Saint-Étienne du Grès ›

Saint-Étienne du Grès est une commune située dans le Parc naturel régional [PNR] des Alpilles. Le territoire de la commune présente des enjeux biologiques essentiellement liés à un espace forestier communal remarquable avec quelques vieilles futaies de pin d'Alep, des peuplements remarquables de frênes à fleurs et de lauriers nobles. La commune identifie comme menace pour ce territoire : les changements d'usages des sols et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers avec comme écueil principal rencontré, le non-respect des éléments naturels classés au titre du PLU. La commune a désormais connaissance des enjeux de son territoire grâce à l'Atlas de la Biodiversité Communale [ABC] finalisé depuis l'année dernière. La commune souhaite formaliser une démarche stratégique pour répondre à ces enjeux. Dans le cadre de cette première candidature, elle propose 4 actions :

- Labellisation ville et village étoilé
- Formaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts
- Végétalisation du cimetière
- Valorisation des données de l'Atlas de la Biodiversité Communale [ABC] à travers un sentier de découverte et d'interprétation

Venelles ›

Venelles est une commune de 8 483 habitants située sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence. Elle est entourée d'espaces verts et naturels proches (montagne Sainte-Victoire) qui permet de laisser facilement pénétrer la biodiversité en ville et de travailler sur les continuités écologiques. Les pressions sur la biodiversité qui s'exercent sur le territoire sont principalement héritées d'un étalement urbain qui fragmente en partie les habitats naturels. Le projet de Venelles s'inscrit dans le cadre du projet "Venelles en transition" dont l'Agenda 2030 est la feuille de route. Sur la biodiversité, 4 enjeux ont été identifiés dans le cadre d'une large concertation avec les habitants : Améliorer les connaissances sur la biodiversité communale et les partager par tous ; Préserver le cadre de vie et améliorer la résilience du territoire ; Préserver la viabilité agricole du territoire et enfin Vivre en respectant le vivant.

La commune souhaite formaliser une démarche stratégique pour répondre à ces enjeux. Dans le cadre de cette candidature de renouvellement, elle propose 5 actions :

- La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale [ABC]
- La mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des publics (adultes et enfants) à la préservation de la biodiversité
- La renaturation des cours d'écoles
- La préservation des milieux aquatiques et la restauration des berges de la Touloubre
- Le passage de l'éclairage public en 100 % LED

Palmarès Reconnaissance TEN

2024-2027

Var

Cotignac ›

Cotignac est un village de 2 400 habitants situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte. La commune a réalisé un ABC, en partenariat avec le CEN PACA, avec une commune voisine, Pontevès. Les enjeux identifiés par la commune sont essentiellement des enjeux de protection de la biodiversité contre les risques majeurs encourus au niveau de la commune (les risques incendies de forêt, le réchauffement climatique, la pollution). La commune souhaite formaliser une démarche stratégique pour répondre à ces enjeux. Dans le cadre de cette première candidature, elle propose 4 actions :

- Prendre des mesures de préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme
- Lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes
- Mettre en place des actions d'économie d'eau
- Gérer la forêt communale de façon durable

Le Beausset ›

Le Beausset est une commune située dans le Parc naturel régional [PNR] de la Sainte-Baume. 76 % de sa surface est dédiée à des espaces naturels et agricoles, ce qui montre la place importante de la nature et les enjeux qui en découlent. La commune a réalisé un l'Atlas de la Biodiversité Communale [ABC] qui a été finalisé en 2022. C'est une commune dynamique d'un point de vue démographique et elle doit trouver l'équilibre dans l'urbanisation de son territoire pour répondre à la demande et la préservation de ses espaces naturels et de ses terres agricoles. La commune souhaite formaliser une démarche stratégique pour répondre aux enjeux de son territoire en s'appuyant sur des partenariats existants. Dans le cadre de cette première candidature, elle propose 6 actions, qui s'appuient sur les préconisations de l'ABC.

- Suivi de la biodiversité en ville : impact de la plantation massive d'arbres
- Renforcer l'écosystème des acteurs de la préservation de la biodiversité sur le territoire
- Développer, accompagner et coordonner l'offre de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité
- Conception d'un écoquartier : définition des prescriptions environnementales
- Formalisation et mise en œuvre du plan de gestion des espaces verts gérés par la commune
- Création d'une Zone Agricole Protégée

Palmarès Reconnaissance TEN 2024-2027 Vaucluse

Saumane-de-Vaucluse ›

Saumane-de-Vaucluse est un village de 923 habitants situé dans le département du Vaucluse et appartenant au territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse. Le territoire communal est constitué d'une mosaïque de milieux diversifiés, parmi lesquels les milieux forestiers, ruraux et aquatiques. Les milieux naturels relativement préservés sur la commune abritent de nombreuses espèces animales (terrestres, aquatiques et aériennes) qui s'y maintiennent dans un contexte favorable. La commune est engagée dans une démarche de préemption au niveau des zones agricoles et des zones naturelles (ENS Vallon de la Tapy ; parcelles forestières). L'ABC fait état d'une priorisation des secteurs à protéger par l'acquisition afin de préserver la biodiversité. Dans le cadre de cette première candidature TEN, la commune souhaite mettre en place 3 actions, qui sont issues de l'ABC :

- Aménagement de la cour d'école par la désimperméabilisation et la végétalisation
- Création d'une commission extra-municipale
- Création participative et achats de nichoirs pour oiseaux et chauve-souris

Villars ›

Villars est un village du Luberon de 793 habitants, situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon. Le territoire de la commune s'échelonne de 250 à 1 180m d'altitude, ce qui lui permet de disposer d'une grande diversité d'habitats qui génèrent une biodiversité remarquable. Une grande partie du territoire est classée en zone à enjeux écologiques dans la charte du PNR du Luberon.

Dans le cadre de cette candidature TEN, la commune souhaite mettre en place des actions en lien avec des partenaires déjà présents sur le territoire (le PNR Luberon, le Groupe des Chiroptère de Provence, l'ONF) autour de la connaissance de la biodiversité ainsi que de la sensibilisation et la découverte de la richesse du territoire. Elle propose donc 4 actions :

- Sensibiliser les élus aux enjeux de préservation de biodiversité par l'organisation de visite/formation
- Communiquer sur la richesse et la fragilité de la forêt communale par la pose de panneaux d'information
- Intégrer la réflexion de l'intensité lumineuse pour préserver la faune dans le projet de remplacement des luminaires de la commune
- Réaliser un inventaire de la biodiversité communale